

Publics

Tous les salariés, opérateurs et agents des secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, structures d'accueil de la petite enfance.

Objectifs

- Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.
- Maîtriser le risque :
 - en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
 - et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.



Contenu

- La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.
- Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.
- Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...
- Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psycho sociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit, ...).
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances.
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Validation

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux évaluations se verront délivrer le certificat "acteur prap 2S" par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.

Cette formation est dispensée par un formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS.



Durée

21 heures soit 3 jours



Dates

Consulter les organismes de la liste.

Renseignements

Dominique DESAUBLIAUX
02 51 72 84 05
Colette OLIVIER
02 51 72 84 53
formation.rp@carsat-pl.fr

Inscriptions

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS :
www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Coût

Coût pédagogique à voir avec l'organisme de formation.

